



informer

C'EST DANS NOTRE NATURE



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

Représenter | Éduquer | Promouvoir

C'EST L'OUVERTURE ! ATTENTION AUX NOUVEAUX RÈGLEMENTS !

Chasse au dindon sauvage

De nouvelles modalités réglementaires ont été ajoutées au plan de gestion du dindon sauvage pour 2020.

Au printemps :

- La période est prolongée de 22 à 25 demi-journées dans les zones 4, 5, 6, 7, 8 et 10. Elle se terminera donc le 18 mai.
- La période de chasse de la zone 9 passe de 12 à 25 demi-journées.
- Il sera possible de récolter deux dindons aussi dans la zone 9.
- La grenaille n° 7 sera permise.

À l'automne :

- Une chasse d'automne est maintenant autorisée.
- En 2020, cette chasse se déroulera du 24 au 30 octobre.
- Un permis spécifique pour la chasse d'automne sera nécessaire.
- La limite sera d'un seul dindon, mâle ou femelle.
- Il sera interdit d'appâter.
- Il sera interdit de chasser à moins de 100 m d'un appât.
- Il sera possible de chasser avec un chien leveur ou pointeur.
- La grenaille n° 7 sera permise.

Prenez garde !

On vous rappelle qu'il est interdit de faire des appels de dindon, avant la période permise de chasse (1/2 heure avant le lever du soleil), si vous êtes en possession d'une arme, même si elle est dans un étui.

Pêche à l'omble de fontaine

Des changements réglementaires ayant comme objectif de préserver l'omble de fontaine en plus de simplifier et d'harmoniser les règlements de pêche ont été récemment publiés.

- Les limites de prises et de possession ont été modifiées dans plusieurs zones de pêche.
- Les périodes de pêche ont été modifiées dans certaines zones de pêche.

Informez-vous des limites de prises et des périodes de pêche dans les secteurs où vous vous rendez l'été prochain au <https://peche.faune.gouv.qc.ca/regpec/fr/info/reglements>.

On vous invite en tout temps à participer aux efforts de conservation des espèces et, le cas échéant, à adopter les saines pratiques de remise à l'eau.



LA FÉDÉCP REMET DES DISTINCTIONS À DE PRÉCIEUX BÉNÉVOLES



Moniteur national :
PIERRE CARON

C'est une carrière de plus de 20 ans qui a été soulignée par la remise de ce prix. En effet, monsieur Caron est moniteur pour le cours d'initiation à la chasse depuis 1999. Son travail exceptionnel a déjà été souligné en 2007 alors qu'il a reçu la distinction de moniteur régional. Son apport à l'éducation des chasseurs ne s'arrête pas aux formations qu'il donne ; il a aussi contribué au contenu des cours en aidant à améliorer les documents de formation comme les livres et les présentations Power Point, et en participant à la réalisation de vidéos éducatives.



Membre à vie :
MICHEL DUFORT

Entièrement dédié à la cause du cerf de Virginie, Michel Dufort s'est impliqué au sein de la FédéCP pendant une vingtaine d'années en tant que président régional de l'Estrie en plus de donner des cours d'initiation à la chasse à l'arc depuis près de 30 ans. Il s'est érigé comme une référence dans les méthodes de gestion du cerf. Son avis, toujours basé sur la science, est écouté et respecté. À la FédéCP, il a d'ailleurs été le pivot des discussions au sujet de la RTLb, une mesure de gestion du cerf désormais appliquée dans la zone 6.



Reconnaissance d'une association :

Association des chasseurs et pêcheurs de Rouyn-Noranda

L'Association assure la vitalité de la chasse et de la pêche dans sa région en offrant une variété d'activités aux adeptes depuis plus de trente ans en tant que membre de la FédéCP. Que ce soit en rassemblant les chasseurs et pêcheurs dans un cadre festif avec le tournoi de pêche et la soirée du chasseur, ou en offrant de la formation et des séances d'information, tous les aspects de la chasse et de la pêche sont couverts par l'Association. En 2019, 1945 membres adultes et 85 membres juniors ont joint les rangs de l'ACPRN.

SEMAINE DE LA SÉCURITÉ NAUTIQUE

Du 16 au 22 mai, c'est la semaine de la sécurité nautique : ça veut dire que vous vous ferez casser les oreilles avec des conseils sur la sécurité que vous connaissez déjà! Mais, est-ce que vous les appliquez en tout temps ? Un VFI bien ajusté par personne, pas de drogue ni d'alcool en conduisant, ce sont des règles connues et faciles à suivre. Personne ne vous reprochera votre excès

de zèle quand il s'agit de protéger votre vie et celle de vos partenaires de pêche. Ajoutez à cela la vérification de votre matériel de sécurité avant le départ et votre carte de conducteur d'embarcation de plaisance en main, et vous êtes prêts! Si vous êtes déjà des exemples de sécurité, pourquoi ne pas suivre une formation sur la météo ? Ça change tellement vite que même les

pros ont de la difficulté à la prévoir ; préparez-vous donc le mieux possible à lire les signes que la nature vous donne.

Pour toutes les informations sur la navigation en toute sécurité, procurez-vous votre copie numérique ou papier du Nautiguide au www.nautismequebec.com

L'UTILISATION DE CHIENS À LA CHASSE EN PLEINE EFFERVESCENCE

C'est en assistant au rapport annuel du président du comité Chiens de chasse (CCC) de la FédéCP qu'on réalise que la chasse avec chiens, ou la recherche de gibiers avec des chiens de sang, sont des activités pratiquées avec toujours plus de passion. On constate aussi que l'intérêt des chasseurs pour les chiens est grandissant et que l'apport de ces canidés à la bonne gestion de la faune est important.

Les membres du CCC, provenant de toutes les régions de la province, s'impliquent avec enthousiasme pour faire avancer la cause des chiens de chasse et de sang. Leurs efforts sont d'ailleurs récompensés, même si cela est parfois long !

Des dossiers réglés

Colliers électrostatiques : Il y a quelques années, le MAPAQ publiait un dépliant expliquant que l'utilisation de colliers électrostatiques était interdite, ce qui n'était pas légalement le cas. Les interventions de la FédéCP et du CCC ont permis de faire régulariser la situation et d'autoriser l'utilisation de ces colliers sans qu'il y ait de risque légal pour leurs propriétaires.

Chiens dangereux : Il y a quelques mois, le projet de loi visant à contrôler les chiens dangereux obligeait notamment de tenir les chiens en laisse dans les lieux publics. L'intervention du CCC et de la FédéCP a permis de faire rectifier la réglementation pour soustraire à cette obligation une activité canine, notamment la chasse, une exposition, une compétition ou un cours de dressage.

Des dossiers sur la table de travail

Caudectomie : L'ordre des médecins vétérinaires du Québec a émis en 2016 un avis d'interdiction de couper la queue des chiens. Cette pratique était courante chez certains types de chiens qui ont tendance à se blesser à la queue en la frappant sur des arbres à la chasse. Présentement, la FédéCP et le CCC travaillent à obtenir une exception pour la caudectomie des chiens de chasse.

Piégeurs : La FédéCP et le CCC travaillent en partenariat avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec sur la préparation d'un projet pilote visant à assurer la sécurité des chiens de chasse en période de piégeage. Ce projet offre également la chance aux chasseurs et aux piégeurs de travailler en partenariat.

Conducteurs de chiens de sang : Un im-

portant projet pilote permettant à certains conducteurs de chiens de sang désignés d'utiliser une arme blanche pour achever des grands gibiers blessés la nuit dans certains territoires structurés a été lancé à l'automne 2019, faisant suite aux nombreuses représentations de la FédéCP, du CCC, mais aussi de la dynamique Association des conducteurs de chiens de sang du Québec auprès du MFFP ces dernières années.

Promotion : Outre ces dossiers, la FédéCP et le CCC travaillent fort pour faire la promotion de la chasse avec chiens et de l'utilisation de chiens de sang. D'intéressantes capsules vidéo ont été réalisées et diffusées afin d'éduquer le public par rapport à la présence des chiens en forêts, mais aussi de démontrer comment il peut être divertissant et gratifiant de chasser avec des chiens.



LE PROCHAIN PLAN DE GESTION DU PETIT GIBIER

Il est clair que les chasseurs avec chiens profiteront de l'élaboration du prochain plan de gestion du petit gibier pour faire améliorer les conditions de pratique de la chasse au petit gibier, particulièrement en regard du partage du territoire. Les chasseurs de petit

gibier sont souvent considérés comme des intrus par les chasseurs de gros gibier, et encore plus s'ils sont accompagnés d'un chien; c'est pourquoi il est important de tirer profit de toute occasion permettant d'améliorer la perception de cette chasse.

Le MFFP a d'ailleurs confirmé que l'ensemble des petits gibiers prévus par règlement seront inclus au prochain plan de gestion, y compris certains gibiers possédant aussi le statut d'animaux à fourrure tels que le raton laveur et le coyote.

RÉCOLTEZ

OURS, CERF DE VIRGINIE OU ORIGNAL



CHOISISSEZ

L'UN DES BOUCHERS CERTIFIÉS
CHASSEURS GÉNÉREUX

CHASSEZ LA FAIM

DANS VOTRE RÉGION



 **CHASSEURS
GÉNÉREUX**
chasseursgenereux.com



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs



LES BANQUES
ALIMENTAIRES
DU QUÉBEC

Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs

Québec 